



- ✓ **Réception des plants de pommes de terre :**
 - Les précautions à prendre,
 - Rappels sur la réglementation des lots introduits
- ✓ **Contrôler les plants à la réception**
- ✓ **Préparation du plant**

Notes nationales 2013

Les campagnols nuisibles aux cultures,
Les parasites de lutte obligatoire

Ces notes sont jointes à ce Bulletin. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

RECEPTION DES PLANTS DE POMMES DE TERRE

Les précautions à prendre à la réception des plants.

A la réception des plants :

- Vérifier l'aspect général du lot : état sanitaire, endommagements, écarts de calibre,
- Couper les tubercules en deux pour éventuellement détecter des maladies de quarantaines type pourriture bactérienne. Cependant seule une analyse en laboratoire permet d'éviter toute confusion avec des problèmes physiologiques
- Prendre un échantillon de quelques dizaines de tubercules par lot de plant (50 à 100 tubercules) et **les laver par trempage pour observer la présence de sclérotés de rhizoctone.**
- Réaliser un comptage de tubercules sur 10 Kg afin d'anticiper d'éventuels manques,
- Chaque lot de plant doit obligatoirement être accompagné de passeports phytosanitaires (certificat SOC/SPV sur chaque emballage) que vous devez conserver pendant deux ans

Ci-dessous veuillez trouver les tolérances prévues en matière de pommes de terre de semence :

CARACTERISTIQUES		Tolérances admises (en poids) % + spécifications
A. Pourriture sèche/humide ou mildiou	1%	Sauf si les pourritures sont causées par des maladies de quarantaine
B. Gale commune	5%	De tubercules atteints sur une surface supérieure à 1/3
C. Gale argentée	5%	De tubercules atteints. On considère seulement les tubercules qui ont perdu en turgescence et à condition qu'au moins un œil soit atteint
D. Gale poudreuse	3%	De tubercules atteints sur un pourcentage spécifié de leur surface (>10%)
E. Défauts extérieurs (difformes...)	3%	De tubercules de nature à affecter leur valeur germinative
F. Rhizoctonia	5%	De tubercules atteints sur un pourcentage spécifié de leur surface (>10%)
G. Tubercules germés	33%	A conditions que le germe ne soit pas à un stade plus avancé que : - Pratiquement non germé jusqu'au 31 janvier

		- 10mm entre 1février et 15mars - 15mm à partir du 16mars
H. Hors calibre	3%	De tubercules inférieurs ou supérieurs aux calibres indiqués respectivement minimaux et maximaux
I.Présence de terre/corps étrangers	2%	

Source RUCIP 2012

Afin de **préserver la qualité des plants certifiés** jusqu'à la plantation, certaines précautions sont à prendre dès la réception :

- Conserver les plants à **l'abri du gel** (gelées matinales du début de printemps) et **de la pluie**,
- Ne les entreposer **pas dans un stockage** de conservation pommes de terre dans lequel a déjà été **appliqué de l'antigerminatif** (Bâtiment , palox ...)
- **Eviter** le stockage prolongé **sans aération**. Les big-bags sont un moyen de transport des plants et ne sont pas prévus pour le stockage et le réchauffement ;

Rappels sur la réglementation des introductions des lots de pommes de terre originaires de certains pays.

Toute introduction de plants de pommes de terre en provenance de pays tiers autres que la Suisse est Interdite dans tous les Etats membres de l'Union Européenne. En revanche, la circulation de plants entre Etats membres est possible dans la mesure où les exigences spécifiques sont respectées. En particulier les introductions en France de plants originaires d'Allemagne, du Danemark, du Royaume des Pays Bas et de la Pologne sont soumises à des dispositions **COMPLEMENTAIRES** (Cf. arrêté ministériel du 3 janvier 2005*). Ainsi les lots provenant de ces 4 pays doivent être déclarés au Service Régional de l'Alimentation (S.R.A.L. par fax au 03.22.33.55.56, sur imprimé spécifique) 48 heures avant leur introduction sur le territoire (contact : A. FALAMPIN au 03-22-33-55-77).

(*Arrêté du 3 janvier 2005 fixant des mesures supplémentaires de protection pour prévenir l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles lors de la circulation ou de la détention de lots de pommes de terre originaires d'Allemagne, du Danemark, du Royaume des Pays-Bas et de la Pologne).

SANCTIONS :

Art. L. 251-20 – II du Code Rural et de la Pêche Maritime

II. - Est puni de six mois d'emprisonnement et de «30000 euros » d'amende : « Le fait de ne pas respecter les mesures nécessaires à la prévention de la propagation des organismes nuisibles et les obligations de l'arrêté ministériel du 3 janvier 2005* ».

Cf. Bulletin n°2 du 5 février 2013 pour plus d'informations.

PREPARATION DU PLANT ET PLANTATION

Préparation des plants

La préparation du plant avant plantation est une opération permettant d'éviter des retards à la levée et à la tubérisation. L'objectif est d'amener la croissance du germe à son optimum à la date prévue de plantation.

La pré germination étant de moins en moins pratiquée, un réchauffement des plants pour les amener au moins au stade point blanc est à rechercher.

Plantations

Enfin, au moment de la plantation, il est conseillé d'attendre que le sol soit suffisamment réchauffé (pas moins de 10°C) et ressuyé sur 10-15cm.

UTILISER DU PLANT CERTIFIÉ, BIEN PRÉPARÉ, LIMITE LES ATTAQUES DE :

Rhizoctone

Description des symptômes : Le sol et le plant constituent les sources d'inoculum de la maladie. En début de cycle, lorsque les conditions climatiques sont froides et humides, l'attaque de la maladie se traduit par des levées irrégulières. En attaque plus tardive, un manchon de mycélium blanchâtre peut s'observer à la base de la tige et des tubercules aériens peuvent se développer à l'aisselle des feuilles. A la surface des tubercules, des amas noirs appelés sclérotés sont visibles sur l'épiderme.

Mesures prophylactiques : utiliser du plant sain et certifié, planter en sol réchauffé avec des plants préparés.



Rhizoctone sur tige (Gitep,2012)



Sclérote

Rhizoctone sur tubercules (Gitep 2012)

Gale argentée

Description des symptômes : Le champignon n'affecte que les tubercules de la pomme de terre. Des taches de forme régulière et de couleur gris argent couvrent le tubercule. Sur ces taches se trouvent des ponctuations noires qui sont les fructifications du champignon. La maladie n'est pas forcément visible à la récolte et peut apparaître au stockage.

Mesures prophylactiques : utiliser du plant certifié, éviter une plantation trop précoce.

Dartrose

Description des symptômes : Le champignon atteint l'ensemble des organes de la plante. La maladie apparaît plus en fin de cycle végétatif, lors d'été chaud. Une destruction des racines avec la formation de nombreuses ponctuations noires est l'attaque typique de la plante. Des taches gris clair à brun foncé de forme irrégulière couvrent le tubercule.

Mesures de lutte : respect d'une rotation d'au moins 4 ans, utilisez du plant certifié.